



Je déclare :

*Etre informer de la nécessité d'être couvert par une assurance en individuelle Accident*

*Accepter l'utilisation de mon image à des fins promotionnelles*

*Être apte à la pratique du vélo, disposer d'un vélo en bon état et emprunter les itinéraires proposés sous ma responsabilité.*

Conditions de participation : avoir moins de 14 ans et être encadré par un adulte accompagnateur.

- 1) Le port d'un casque homologué pour le vélo est obligatoire.
- 2) La Buisicyclette est ouverte à toute personne en bonne santé. En vous inscrivant, vous attestez de votre état de santé.
- 3) Les mineurs doivent justifier d'une autorisation parentale et être accompagnés.
- 4) Une inscription n'est effective qu'après paiement complet des droits, les inscriptions annulées ne sont pas remboursées.
- 5) Chaque inscrit se voit remettre une plaque qui doit être fixée sur le vélo, le cycliste se présentant sans plaque à un point de ravitaillement pourra s'en voir refuser l'accès.
- 6) Les parcours empruntent et croisent des voies ouvertes à la circulation routière. Les participants sont soumis au respect du code de la route.
- 7) Au moment du départ et sur les ravitaillements, l'équipe d'organisation communiquera les horaires de fermeture des parcours. Ces horaires sont prévus pour des raisons de sécurité.
- 8) Les participants doivent minimiser leur impact sur l'espace naturel en ayant une attitude qui s'inscrit dans une logique de développement durable.

Vous vous engagez à :

- Respecter et préserver les milieux naturels.
- Conserver et ramasser vos déchets.
- Eviter de gaspiller l'eau et la nourriture.
- Respecter les populations locales et les bénévoles.
- Rester sur les parcours balisés.

Le non-respect de ces engagements entrainera de fait une pénalisation des participants (radiation)

- 9) L'UCB la Buisicyclette ne pourra être tenue pour responsable des dommages qui ne seraient pas causés directement par des bénévoles ou des membres de l'association. L'organisation décline toute responsabilité en cas de d'accident, perte, vol, etc.
- 10) En cas d'abandon, signalez-le. L'organisation se réserve le droit de facturer des secours déclenchés alors que le concurrent n'a pas signalé son abandon.
- 11) L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours figurant sur le présent bulletin, notamment en cas d'intempérie.
- 12) Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Chaque participant déclare accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles.
- 13) Nous vous invitons fortement à souscrire une assurance individuelle accident couvrant la pratique du vélo.